Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (2009) **Heft:** 1818

Artikel: Licenciement et violence sociale à Manor : l'évolution du rapport

conflictuel en entreprise aussi l'État, la loi

Autor: Marco, Daniel

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1013847

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 20.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dommage que Peter Bodenmann ne mette pas mieux à profit la distance en temps et en espace dont le gratifie sa retraite politique. Car il aurait, lui, la disponibilité et la force d'assurer le suivi médiatique d'un rapport tel que celui de Rudi Rechsteiner. Mais pour cela, il faudrait que, faisant preuve d'une soudaine modestie, Peter Bodenmann veuille bien descendre de son haut poste d'observation, d'où il distribue souverainement les mauvais points, sans prendre le moindre risque.

## Licenciement et violence sociale à Manor

L'évolution du rapport conflictuel en entreprise interpelle aussi l'Etat, la loi

Daniel Marco (18 mars 2009)

Manor, contraction de *Ma*us et *Nor*dmann, fleuron de Maus Frères Holdings, a licencié Marisa Pralong, déléguée syndicale aux conventions collectives de travail de la branche du commerce de détail genevois et présidente de la région de Genève du syndicat UNIA.

Un des motifs évoqués dans la lettre de licenciement: s'être exprimée dans la *Tribune de Genève*, en décembre 2008, au nom de ses collègues du commerce de détail genevois, sur les conditions de travail du personnel de vente pendant les fêtes de fin d'année.

La violence sociale est toujours présente dans un licenciement, celui de Marisa Pralong n'échappe pas à la règle. Dans ce cas elle a pris plusieurs formes.

La direction de Manor ne supporte pas que l'on discute dans les rangs. L'entreprise fait penser à une caserne. L'année dernière, elle tentait d'embrigader ses vendeurs et vendeuses dans ce qu'elle appelait pompeusement une culture d'entreprise baptisée par les trois lettres USP,

«Unique, Souriant, Professionnel». Pour mettre en place cette «culture USP» le personnel de vente avait bénéficié de cours conclus par une fiche individuelle contresignée par le collaborateur ou la collaboratrice et un responsable hiérarchique. Au dessus des signatures figurait la phrase en gras «J'ai bien compris ce qui m'est demandé et je vais tout mettre en œuvre pour atteindre les standards qualitatifs de l'USP caisse de Manor Genève».

La direction de Manor n'aime pas les syndicats et ne veut pas de syndicalistes actifs dans ses magasins et ses bureaux. Elle a reçu récemment une pétition interne réunissant 140 signatures de salarié-e-s de l'entreprise qui demande la constitution d'une Commission du personnel.

La majorité politique de ce pays aime à vanter le modèle helvétique du partenariat social: l'Etat arbitre des conflits, les conventions collectives de travail (CCT). Un modèle qu'elle invoque pour ne pas trop légiférer dans ce domaine. La réalité de ce soidisant Sonderfall Schweiz est un peu différente: la loi protège peu travailleurs et travailleuses. Une bonne moitié du patronat ne veut pas avoir affaire aux syndicats et refuse de conclure des CCT. L'autre moitié, qui a signé des CCT, confine souvent les représentants syndicaux à la table des négociations ou dans les commissions paritaires de branches.

Paul Rechsteiner, président de l'Union syndicale suisse (USS), et Andy Rieger, co-président d'UNIA, ne se sont pas trompés sur l'enjeu en venant à Genève tenir une conférence de soutien à Marisa Pralong.

Le modèle économique et social qui régissait la période d'après-guerre a fait place, dans les années 80, à un modèle plus agressif. Toute une série de règles qui encadraient les rapports sociaux ont été abandonnées au profit d'une concurrence sans merci entre entreprises, de la guerre économique pour la conquête des marchés. Ce modèle diffuse une violence sociale accrue au sein de toutes les sphères de la société; violence sociale qui n'est pas un épiphénomène

mais un état permanent. Le comportement de la direction de Manor ne fait que s'aligner sur la violence du monde.

Mais aujourd'hui ce modèle

connaît une crise profonde. Les syndicats peuvent profiter de cette situation pour revendiquer un autre modèle, qui réhabilite le rôle régulateur de l'Etat, qui ménage les ressources naturelles et privilégie le travail qualifié et valorise la négociation entre partenaires sociaux.